

Conditions Générales de Vente et de Livraison d'Eska Janvier 2018

1. Définitions

- 1.1 Dans ces Conditions Générales :
- a. « Contrat » : désigne tout contrat conclu en vue de la livraison de Produits à l'Acheteur par Eska ;
 - b. « Conditions Générales » : désigne les présentes conditions générales de vente et de livraison ;
 - c. « Eska » : désigne Eska B.V., sise à Sappemeer ou, le cas échéant, une entreprise étrangère liée à Eska B.V. ;
 - d. « Acheteur » : désigne toute personne (morale) qui conclut ou souhaite conclure un Contrat avec Eska ;
 - e. « Offre » : toute offre écrite en vue de la livraison de Produits par Eska à l'Acheteur ;
 - f. « Produits » : désigne tous les produits vendus par Eska.
- 1.2 Sauf accord contraire explicitement établi, l'interprétation d'une condition de livraison dans les Conditions Générales ou du Contrat est régie par la dernière version des INCOTERMS (2010) émise par la Chambre de Commerce Internationale. Si les INCOTERMS sont contraires au Contrat et/ou aux Conditions générales, le Contrat et/ou les Conditions générales prévalent. Le Contrat prévaut sur les Conditions Générales.

2. Applicabilité

- 2.1 Les Conditions Générales s'applique à tout Contrat conclu entre Eska et l'Acheteur, et en font partie. Ces Conditions Générales s'appliquent aussi à toutes les situations précontractuelles entre Eska et l'Acheteur, notamment dans le cadre d'une Offre transmise par Eska.
- 2.2 L'approbation (implicite ou explicite) de l'Acheteur quant à l'applicabilité des Conditions Générales à un Contrat vaudra automatiquement pour les Contrats suivants.
- 2.3 Les conditions générales de l'Acheteur ne seront pas applicables, seront expressément refusées et ne seront pas contraignantes, sauf acceptation écrite explicite par Eska.

2. Offres et Contrats

- 3.1 Les Offres d'Eska ne sont pas contraignantes pour celle-ci, qui peut les retirer à sa discrétion, que l'Offre comporte ou non un délai d'acceptation.
- 3.2 Les commandes ne sont pas contraignantes pour Eska sauf celles qu'elle a confirmées et acceptées en envoyant une confirmation écrite. Eska se réserve le droit de refuser une commande à sa discrétion.

4. Prix

- 4.1 Sauf accord différemment, les prix convenus sont basés sur une livraison départ usine (usine d'Eska). Les éventuels frais supplémentaires, à la suite d'un conditionnement spécial par exemple, des droits d'importation, des frais d'installation, des primes d'assurances, etc., ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont pris en charge par l'Acheteur.

- 4.2 Les descriptions et les prix mentionnés dans les offres sont communiqués sous réserve et sont purement indicatifs. L'Acheteur ne peut en aucun cas s'octroyer de droits suite à une erreur figurant dans une offre.
- 4.3 Si Eska est confronté à une augmentation de ses coûts, Eska aura le droit de modifier unilatéralement le prix et/ou toute autre condition, par notification écrite.

5. Modalités de paiement

- 5.1 Dans le cadre de ces conditions, tous les paiements doivent être effectués dans les trente (30) jours qui suivent la date de facturation, à moins qu'un autre délai de paiement n'ait été convenu. Des réclamations portant sur le montant de la facture ne peuvent entraîner la suspension de l'obligation de paiement.
- 5.2 Eska est en droit de modifier les conditions à son entière discrétion, demander un paiement anticipé et/ ou la constitution d'une caution pour le paiement, dont les conditions spécifiques seront fixées par Eska.
- 5.3 Les paiements en faveur d'Eska sont effectués sans déduction d'impôts, droits (de douane), prélèvements ou autres déductions (« taxes »). Si l'Acheteur est légalement tenu de déduire des taxes, les sommes dues par l'Acheteur à Eska sont majorées d'un montant afin qu'après déduction, Eska reçoive le même montant qu'elle aurait reçu si le prélèvement de telles taxes n'avait pas été opéré.
- 5.4 Tous les frais liés au paiement, y compris, sans limitations, les frais bancaires, sont à la charge de l'Acheteur. Eska reçoit le même montant qu'elle aurait reçu si de tels frais n'avaient pas été imposés.
- 5.5 A moins qu'Eska n'ait reconnu expressément et par écrit une créance à compenser, tous les paiements sont effectués sans compensation, créance à compenser, recours ou autre opposition.

- 5.6 Si un paiement n'est pas effectué après la date d'échéance de la facture, l'Acheteur est en défaut et Eska appliquera des intérêts au taux d'intérêt de 1,5% par mois. Les intérêts sur le montant exigible seront calculés à compter du moment où l'Acheteur est en défaut jusqu'au moment du règlement de l'intégralité de la somme, une partie d'un mois étant considérée comme un mois entier.

6. Livraison

- 6.1 Sauf accord contraire explicitement établi, la livraison est effectuée départ usine (usine d'Eska).
- 6.2 Les Produits sont transportés aux frais et risques de l'Acheteur, sauf accord écrit contraire. L'Acheteur apporte sa coopération à la livraison des Produits et réceptionne les Produits dès qu'ils lui sont présentés par Eska. Si l'Acheteur refuse la livraison, la date à laquelle il refuse la livraison est considérée comme la date de livraison.



- 6.3 L'Acheteur est considéré comme avoir refusé la livraison si les Produits sont présentés et si la livraison est impossible en raison de circonstances imputables à l'Acheteur.
- 6.4 Si l'Acheteur refuse la livraison, les Produits sont entreposés aux risques de l'Acheteur et Eska aura droit au paiement du prix d'achat comme si la livraison avait eu lieu. Les frais d'entreposage et de manutention seront pris en charge par l'Acheteur.
- 6.5 Si la livraison des Produits est refusée durant 4 (quatre) semaines consécutives, Eska sera totalement dispensée de son obligation de livrer les Produits. L'Acheteur est toutefois tenu dans ce cas d'indemniser Eska pour le préjudice subi.
- 6.6 Eska livre les Produits dans les emballages de son choix. Si l'Acheteur demande d'autres emballages, ceux-ci lui sont facturés séparément.
- 6.7 Si Eska se charge d'un emballage spécial, de l'entreposage en vu du transport, de l'assurance sur marchandises et d'autres services, ces services seront facturés selon les tarifs convenus ou, si les tarifs n'ont pas été convenus, selon les tarifs qu'Eska facture normalement pour de tels services ou, s'ils sont plus élevés, selon un tarif égal aux frais réellement encourus par Eska pour ces services.
- 7. Délais de livraison**
- 7.1 Les délais de livraison convenus ne sont pas contraignants et Eska ne peut être tenue pour responsable en cas de dépassement de ces délais de livraison.
- 7.2 L'Acheteur peut résilier un Contrat moyennant une notification écrite à Eska si des délais de livraison convenus sont dépassés et si la livraison n'a pas été effectuée dans les 30 jours qui suivent l'envoi de cet avis écrit. Une telle résiliation porte exclusivement sur les commandes dont les délais de livraison sont dépassés.
- 7.3 En cas de modification du Contrat, ESKA est en droit de prolonger la période de livraison en conséquence.
- 7.4 Les délais de livraison convenus sont basés sur les conditions prévues au moment de la conclusion du Contrat. Si une livraison est empêchée par des raisons de force majeure mentionnées à l'article 11.3 de ces conditions, Eska peut prolonger les délais de livraison tant que la raison de force majeure existe. Eska avertit immédiatement l'Acheteur d'un tel empêchement. Tant que les raisons de force majeure mentionnées à l'article 11.3 de ces conditions persistent, il ne peut y avoir aucune question de défaut de la part d'Eska.
- 7.5 Si une livraison est empêchée pour des raisons autres que les cas de force majeure telles que prévues aux articles 7.4 et 11.3 des présentes Conditions, Eska est uniquement en défaut si l'Acheteur lui a envoyé un avis écrit dans lequel des délais de livraison raisonnables sont fixés et si la livraison n'a pas été effectuée dans ces délais.
- 7.6 En cas de force majeure ou autre circonstance imprévue, ESKA est en droit de résilier le présent Contrat, sans que l'Acheteur puisse prétendre à une quelconque indemnisation.
- 8. Réserve de propriété**
- 8.1 Le droit de propriété sur tous les Produits livrés par Eska à l'Acheteur revient à Eska jusqu'à ce que tous les montants dus en vertu du Contrat ou tout autre Contrat conclu entre Eska et l'Acheteur soient entièrement réglés.
- 8.2 L'Acheteur peut uniquement transformer les Produits livrés sous réserve de propriété exclusivement dans le cadre de ses activités normales et dans des conditions normales.
- 8.3 L'Acheteur accepte qu'à la demande d'ESKA, l'Acheteur s'engage à créer un gage tel que prévu à l'article 3: 239 du Code Civil Néerlandais sur toute réclamation de l'Acheteur contre des tiers en garantie des créances d'ESKA contre l'Acheteur. L'acheteur doit fournir une garantie supplémentaire immédiatement à la demande d'ESKA.
- 8.4 L'autorisation de vendre, de grever ou de traiter les Produits est annulée sans avis préalable si l'Acheteur ne respecte pas ses obligations de paiement en vertu du Contrat ou de tout autre accord, ou si ESKA a des raisons de croire que l'Acheteur ne respectera pas ses obligations de paiement.
- 8.5 Si le droit de l'Acheteur de transformer les Produits est annulé, ce dernier est tenu de fournir à Eska des informations en ce qui concerne les Produits faisant l'objet du droit de rétention d'Eska, et de les renvoyer sur simple demande. Afin d'imposer son droit de retour des Produits, Eska peut retirer les Produits sur lesquels elle dispose d'un droit de propriété.
- 8.6 Si l'Acheteur est établi en Allemagne, la réserve de propriété est régie par les dispositions suivantes, figurant aux articles 8.8 à 8.15 inclus, au lieu des articles 8.1 à 8.5.
- 8.7 Si l'Acheteur est établi en Angleterre, au Pays de Galles, en Ecosse ou en Irlande du Nord, la réserve de propriété est régie par les conditions suivantes, figurant à l'article 8.16, au lieu des articles 8.1 à 8.15.
- 9. Inspection, réclamations et garantie**
- 9.1 Lors de la livraison des Produits, l'Acheteur inspectera immédiatement les Produits, le plus attentivement possible. En cas de défaut apparent, l'Acheteur formulera les réserves nécessaires auprès du transporteur [sur le formulaire CMR] et en avertira Eska le plus rapidement possible, mais au plus tard dans les 24 heures qui suivent la livraison. Toute réclamation sera refusée en cas de non-respect de ces obligations.
- 9.2 L'Acheteur disposera d'une période maximum de six mois après la livraison pour présenter des réclamations au sujet de vices cachés qui ne pouvaient pas être raisonnablement découverts lors de la livraison, ce qu'il doit prouver. À l'expiration de ce délai, l'Acheteur ne pourra présenter aucune autre réclamation portant sur des défauts éventuels du Produit et Eska pourra ignorer de telles réclamations.
- 9.3 Eska n'accorde aucune garantie formelle ou implicite, y compris, mais sans limitations, une garantie d'exploitabilité commerciale ou d'adéquation à un but déterminé en ce qui concerne les Produits vendus. L'Acheteur doit lui-même décider de l'adéquation et de la complétude des Produits au regard du but recherché.
- 9.4 L'introduction d'une réclamation ne dispense pas l'Acheteur de ses obligations de paiement envers Eska.
- 9.5 Si une réclamation est fondée et est présentée à temps, Eska remplacera à son entière discrétion les Produits défectueux, ou les récupérera et remboursera le prix d'achat à l'Acheteur. Eska peut aussi accorder à l'Acheteur une remise sur le prix d'achat, correspondant au montant de la réclamation fondée.
- 10. Limitation de responsabilité générale**
- 10.1 Pour les dommages directs qui découlent d'une inexécution, d'actes illégitimes ou d'autres faits, la responsabilité d'Eska équivaut au montant de la facture de la livraison en question.



10.2 Aucune des parties n'est responsable envers l'autre de dommages consécutifs ou indirects, y compris, mais sans limitations, des pertes de production, de chiffre d'affaires ou de bénéfices, de pertes d'intérêts, de frais de restitution ou de pertes découlant d'une interruption d'activité, de pertes subies par des tiers, de frais occasionnés par des retards ou d'autres dommages qui en découlent.

11. Suspension, résiliation, cas de force majeure

11.1 Si l'Acheteur ne respecte pas d'une quelconque manière ses obligations envers Eska ou si ESKA a des raisons de croire que l'Acheteur ne respectera pas ses obligations de paiement, comme dans le cas de demande de suspension de paiement ou suspension provisoire de paiement, en cas de demande de faillite ou de cessation de tout ou partie de l'activité de l'entreprise de l'autre partie, Eska peut, sans préjudice de ses autres droits et sans aucune obligation de dédommagement, sans mise en demeure ou intervention judiciaire:

- suspendre l'exécution du Contrat jusqu'à ce que le paiement de tout ce que l'Acheteur lui doit soit suffisamment garanti ; et/ ou
- suspendre toutes ses propres obligations de paiement éventuelles ; et/ ou
- de (faire) récupérer les Produits qu'elle a livrés
- résilier totalement ou partiellement tout Contrat conclu avec l'Acheteur, tout ce sans porter préjudice à l'obligation de l'Acheteur de payer les produits déjà livrés et/ ou les services déjà fournis, et sans atteinte sur les autres droits d'Eska, notamment son droit à un dédommagement.

11.2 Si, en raison d'un cas de force majeure, l'Acheteur n'est pas en mesure d'exécuter le Contrat, Eska peut suspendre l'exécution du Contrat sans intervention judiciaire ou résilier le Contrat totalement ou partiellement, sans obligation de dédommagement.

11.3 Il faut entendre par « cas de force majeure » une situation qui échappe au contrôle d'Eska et qui empêche temporairement ou en permanence l'exécution du Contrat, ainsi que d'autres événements : guerre, menace de guerre, guerre civile, émeutes, grève, incendie et toute autre perturbation au sein de l'entreprise d'Eska ou chez ses fournisseurs. Il est aussi question de cas de force majeure si un fournisseur à qui Eska achète des produits en vue de l'exécution du Contrat conclu avec l'Acheteur, se rend coupable de retards ou d'erreurs de livraison.

12. Droits de propriété intellectuelle et industrielle

12.1 Eska conserve tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les Offres qu'elle transmet, ainsi que sur les plans, logiciels, descriptions, modèles, etc., qu'elle a produits ou fournis, ainsi que sur toutes les informations qui s'y trouvent et toutes les informations sur lesquelles ils sont fondés, sauf disposition différente.

12.2 L'Acheteur garantit que ce dont il est question à l'article 12.1 ne sera pas reproduit, divulgué, enregistré ou utilisé autrement, sauf si c'est nécessaire pour l'exécution du Contrat, et avec l'autorisation écrite d'Eska.

12.3 Les mentions, logos, étiquettes, etc., protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, qui se trouvent sur ou dans les produits livrés par Eska, ne peuvent pas être modifiés, retirés des produits, copiés ou utilisés pour d'autres produits par l'Acheteur sans l'autorisation d'Eska.

13. Législation applicable et juridiction

13.1 Seul le droit néerlandais s'applique à ces Conditions Générales, ainsi qu'aux Offres et aux Contrats auxquels ces Conditions Générales s'appliquent. La loi allemande est applicable aux articles 8.8 à 8.14 et la loi du Royaume-Uni est applicable à l'article 8.16. La Convention de Vienne n'est pas applicable et est expressément exclue par les parties.

13.2 Tout litige découlant d'un Contrat ou en relation avec celui-ci doit être porté en première instance exclusivement devant le tribunal compétent de Groningue, Pays-Bas.

14. Coordonnées de l'Acheteur

14.1 Eska peut enregistrer les coordonnées de l'Acheteur via un système électronique de traitement de données.

